

**A remettre au secrétariat de mairie avant le jeudi 30 juin 2022**

✓  
Fréquentation à compter du .....

**Restauration Scolaire**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né le : .....  
Classe : .....

Fréquentation régulière (Prévenir au minimum 48h à l'avance)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  
 Exceptionnellement (Prévenir au minimum 48h à l'avance)

**Garderie (scolaire)**

**ALSH Municipal**

Matin  
 Soir  
 Matin et soir

tous les mercredis ( matin sans repas,  matin avec repas,  journée entière)  
 occasionnellement  
 congés scolaires (petites vacances)

✓  
Fréquentation à compter du .....

**Restauration Scolaire**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né le : .....  
Classe : .....

Fréquentation régulière (Prévenir au minimum 48h à l'avance)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  
 Exceptionnellement (Prévenir au minimum 48h à l'avance)

**Garderie (scolaire)**

**ALSH Municipal**

Matin  
 Soir  
 Matin et soir

tous les mercredis ( matin sans repas,  matin avec repas,  journée entière)  
 occasionnellement  
 congés scolaires (petites vacances)

✓  
Fréquentation à compter du .....

**Restauration Scolaire**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né le : .....  
Classe : .....

Fréquentation régulière (Prévenir au minimum 48h à l'avance)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  
 Exceptionnellement (Prévenir au minimum 48h à l'avance)

**Garderie (scolaire)**

**ALSH Municipal**

Matin  
 Soir  
 Matin et soir

tous les mercredis ( matin sans repas,  matin avec repas,  journée entière)  
 occasionnellement  
 congés scolaires (petites vacances)

***Attention, concernant l'accueil de loisirs du mercredi, cette fiche nous permet de prévoir les effectifs et ne valide en rien l'inscription de votre enfant qui doit être faite auprès de la direction de l'accueil de loisirs. (02.54.20.64.06 – [enfance-jeunesse@montlivault.fr](mailto:enfance-jeunesse@montlivault.fr)).***

A Montlivault, le

Signature des parents